

## Notice de l'appel à projets CVEC

### A l'attention des Etudiant.e.s de l'Université de Tours

Ce document est mis à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire de dépôt de projet CVEC. Il liste l'ensemble des critères auxquels la commission « Appel à projets CVEC » prête une grande attention dans l'étude de vos propositions.

#### SOMMAIRE :

1. Finalité de l'Appel à Projets CVEC de l'université de Tours
2. Critères d'éligibilité des projets
3. Critères d'exclusion des projets
4. Critères valorisés par la commission

---

#### 1. Finalité de l'Appel à Projets CVEC de l'université de Tours

Contribuer à l'amélioration de la vie étudiante et de campus en finançant des projets portés par les associations étudiantes, les étudiant.e.s en leurs noms propres, les personnels et services de l'université de Tours. Les projets déposés à l'Appel à Projets CVEC doivent s'inscrire dans au moins un des axes CVEC.

AXES CVEC
Santé / prévention / handicap / Accompagnement social
Sports
Art / culture
Accueil et intégration des étudiants
Vie associative
Citoyenneté / Egalité
Environnement / développement durable
Aménagement des campus

#### 2. Critères d'éligibilité des projets

Est éligible au financement par l'appel à projet CVEC tout projet déposé par un (ou des) étudiant(s) sous les conditions suivantes :

- Tout projet doit être élaboré conjointement ET co-porté avec un service ou une composante de l'établissement,

**Attention** : *Aucun financement ne pourra être versé sur le compte bancaire d'un étudiant* : il est donc impératif de présenter un projet co-porté avec un service ou une composante de l'université qui sera gestionnaire des fonds versés.

- Un projet bénéficiant d'un cofinancement,
- Un projet tutoré porté par des étudiants **hors association étudiante** aux strictes conditions suivantes :
  - Qu'il soit innovant (n'ait jamais été réalisé au sein de l'université) ;
  - Qu'il mobilise plusieurs axes CVEC ;
  - Qu'il apporte une réelle plus-value en matière d'amélioration de la vie étudiante et de campus
  - Pour une demande s'élevant au maximum à 50% du financement.

### 3. Critères d'exclusion des projets

Est exclu du dispositif tout projet porté par des étudiants répondant aux critères suivants :

- Dossier incomplet,
- Projet d'étudiants **déposé sans lien avec un service ou une composante de l'établissement**,
- Projet déposé par un étudiant-entrepreneur pour le compte de son entreprise,
- Projet déjà mené à la date de dépôt de la demande de subvention,
- Projet déposé sans les annexes obligatoires : éléments constitutifs du budget prévisionnel (devis, dépenses, etc.)

**Attention** : *L'attribution de la Subvention ne se fera que sur présentation d'éléments budgétaires précis et justifiés, aucune aide ne sera versée à des porteurs de projets ne justifiant pas leurs dépenses. Pour tout devis d'un montant supérieur à 800 € il est vivement conseillé au porteur de présenter au moins deux devis, cette consigne devient une obligation pour tout devis dépassant 2 500 € (les captures d'écrans pouvant être considérées comme des devis)*

- Projet dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions par d'autres financeurs,
- Projet de séjours d'agrément,
- Projet lié à la formation ou à la recherche, par exemple relevant de la promotion d'une filière, d'un diplôme ou d'une composante : brochures, annuaires, voyages d'études ; projet de soirée étudiante, gala, week-end festif et d'intégration.

### 4. Critères valorisés par la commission

La commission CVEC de l'université de Tours étudiera les dossiers éligibles en valorisant les critères suivants :

- La pertinence et l'adéquation du projet par rapport aux axes thématiques CVEC, et notamment la mobilisation de plusieurs de ces axes dans le projet,

AXES CVEC	REFERENTS AXES CVEC dans l'établissement
Santé / prévention / handicap / Accompagnement social	Mme Emilie Arnault, Directrice du SSU
Sports	Mr Pierre Vosgien, Directeur du SUAPS
Art / culture	Mme Béatrice Boillot, Directrice du Service Culturel
Accueil et intégration des étudiants	Pour les étudiants internationaux : Mme Graziella Beynet, Directrice des Relations internationales
	Pour l'ensemble des étudiants de l'université : Mme Marion Clément, Chargée des actions campus
Vie associative	Mr Valérian Boucher, Chargé de la Vie Associative
Citoyenneté / Egalité	Mme Stéphanie Picault, Directrice de la Vie étudiante
Environnement / développement durable	Mme Audrey Bodin, Pôle Transition Ecologique
Aménagement des campus	Mme Marion Clément, Chargée des actions campus

- La prise de contact par le porteur de projet avec un ou plusieurs référents des axes CVEC pour des échanges permettant la construction du projet ainsi qu'une demande d'aide ou de conseils, en préalable au dépôt du projet,
- L'identification précise des besoins couverts par le projet,
- Le nombre d'étudiants potentiellement bénéficiaires,

*Attention : Les projets accessibles à un large public seront grandement valorisés : les étudiants bénéficiaires du projet ne doivent donc pas être restreints aux seuls membres adhérents d'une association étudiante labellisée.*

- Le caractère innovant et/ou l'originalité du projet,
- La présentation claire du déroulement du projet, des modalités d'organisation du travail collectif, et le retroplanning du projet,
- La précision du budget prévisionnel,

*Attention : La Commission portera une attention toute particulière aux pièces complémentaires apportées au dossier : devis, factures, cofinancements attendus...*

- La mise en œuvre du projet sur un ou plusieurs campus de l'université de Tours.